



## [#soutiens un artiste](#)

**L'idée vient d'artistes du Vendômois et gagne actuellement toute la France. Depuis lundi, sur le site de l'étude de Philippe et Aymeric Rouillac, commissaires-priseurs de Vendôme et Tours, les artistes sont invités à déposer l'une de leurs œuvres afin qu'elle soit vendue aux enchères du 30 avril au 6 mai sur le site de l'étude.**

*« Vendredi dernier, je reçois un coup de fil d'artistes du vendômois, entre autres les artistes qui avaient exposé en février à la Chapelle Saint Jacques lors de l'exposition Assemblages » explique Aymeric Rouillac. Après avoir partagé cette initiative avec quelques amis qui l'ont encouragé, l'étude étant confinée, toute l'équipe de la maison Rouillac s'est attachée à mettre son expérience de ventes aux enchères en ligne pour cette cause. Sans aucun frais, l'argent récolté ira intégralement aux artistes. « C'est un projet entièrement pour eux car malheureusement depuis le début de cette crise, le ministère est aux abonnés absents. La culture trinque aussi avec ce virus. Nous n'oublions*

*pas les malades, les soignants non plus, mais il y a également des situations très compliquées dues au confinement. Les artistes au contraire des intermittents du spectacle ne bénéficient pas des allocations de chômage. De peu de revenus en temps normal, ils passent à aucun revenu aujourd'hui !* » détaille le commissaire-priseur.

Parmi les gens qui supportent le projet, on retrouve en plus de l'Etude Rouillac, le magazine d'art contemporain Magazine-artention, le CCOD de Tours ou le salon d'art contemporain Pulsart du Mans. Les artistes intéressés peuvent se rendre sur le site [rouillac.com](http://rouillac.com) et suivre la procédure pour envoyer un fichier Pdf de leur œuvre et s'inscrire directement. Dans un second temps, à partir du 30 avril prochain, sur ce même site, le grand public pourra découvrir les œuvres vendues et s'appliqueront alors jusqu'au 6 mai des enchères, comme cela se fait sur des sites reconnus comme ebays, le plus offrant remportera l'œuvre originale. Quant au hashtag, « Soutiens un artiste » c'est une idée d'Aymeric Rouillac. « *Il faut quand on lance un hashtag faire très attention qu'il ne soit pas déjà utilisé* ».

**[rouillac.com](http://rouillac.com) pour déposer les œuvres et la vente aux enchères sur [rouillac.com](http://rouillac.com) du 30 avril au 6 mai.**